



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 16/09/2023

ID : 040-214001554-20230914-230914H1420H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : lundi 11 septembre 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à M. CHATON; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20230914-002

DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES : LOTISSEMENT GRAN JAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de deux nouvelles voies intégrées dans le lotissement communal GRAN JAN, reliant la rue des Mésanges, du nom de « Rue des Bécasses », *becada* en gascon, pour celle en prolongement de la rue des mésanges, et du nom de « Rue des Ortolans », *benarit* en gascon, pour la voie secondaire, reliant de part et d'autre la rue des Bécasses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -



ADOPTER la dénomination « Rue des Bécasses » pour celle en prolongement de la rue des mésanges, et du nom de « Rue des Ortolans » pour la voie secondaire, reliant de part et d'autre la rue des Bécasses,

ARTICLE 2 -

CHARGER Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le ,

15 SEP. 2023

La secrétaire de séance

Véronique Nant




Thierry GALLEA